

IMP INTERNATIONAL

Institut International des Métiers Innovants et de la Performance

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN ENTREPRISE

Centre de Formation d'Apprentis

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'accompagnement en entreprise s'inscrit dans le cadre de :

- Code du travail, articles L6211-1 et suivants (contrat d'apprentissage)
- Décret n°2018-1210 du 21 décembre 2018 (CFA)
- Référentiel national qualité Qualiopi
- Conventions tripartites CFA-Entreprise-Apprenti

2. ACTEURS ET RESPONSABILITÉS

ACTEUR	RÔLE	MISSIONS PRINCIPALES
MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	Tuteur en entreprise	Accueil, formation pratique, évaluation
FORMATEUR RÉFÉRENT CFA	Coordinateur pédagogique	Suivi, liaison, médiation, évaluation
APPRENTI	Apprenant en alternance	Formation, progression, auto-évaluation
EMPLOYEUR	Responsable formation	Moyens, conditions de travail, validation

3. MODALITÉS DE SUIVI

VISITE EN ENTREPRISE :

- Fréquence : au minimum 3 visites par an et par apprenti
- Durée : 2 heures minimum par visite
- Participants : Formateur référent, Maître d'apprentissage, Apprenti
- Objectif : Coordination pédagogique et évaluation des acquisitions

ENTRETIENS TRIPARTITES :

- À l'issue de chaque visite en entreprise

- Bilan des compétences acquises
- Identification des axes d'amélioration
- Planification de la période suivante

CARNET DE LIAISON NUMÉRIQUE :

- Outil de communication permanent CFA-Entreprise
- Suivi hebdomadaire des activités
- Validation des compétences en temps réel
- Alertes et accompagnement personnalisé

4. ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE

GRILLE D'ÉVALUATION CONTINUE :

- Compétences techniques métier
- Savoir-être professionnel
- Autonomie et initiative
- Intégration dans l'équipe
- Respect des consignes sécurité

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Co-évaluation Maître d'apprentissage / Formateur CFA
- Grille standardisée avec critères observables
- Notation sur 20 avec commentaires qualitatifs
- Validation des compétences du référentiel

5. MÉDIATION ET RÉOLUTION DE CONFLITS

PROCÉDURE DE MÉDIATION :

1. Identification du problème par l'un des acteurs
2. Contact immédiat du formateur référent CFA
3. Entretien de médiation dans les 48h
4. Plan d'actions correctives concerté
5. Suivi renforcé pendant 1 mois

SITUATIONS NÉCESSITANT UNE MÉDIATION :

- Difficultés relationnelles
- Inadéquation poste/formation
- Problèmes de comportement
- Questionnements pédagogiques

6. OUTILS DE COMMUNICATION

- Plateforme numérique dédiée (accès sécurisé)
- Ligne téléphonique directe formateur référent

- Réunions mensuelles maîtres d'apprentissage
- Newsletter trimestrielle CFA-Entreprises
- Fiches pratiques et ressources pédagogiques

SIREN 101 641 595 • NDA 11757571275 • 37 rue des Mathurins, 75008 Paris